



## AVIS D'APPEL A PROJET / CAHIER DES CHARGES

**Le Département s'engage dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour Tous » dans une démarche d'inclusion numérique via un réseau de bibliothèques Loirétaines volontaires**

## Contexte

---

Le Département du Loiret est pleinement engagé dans ce qu'il est convenu d'appeler la lutte contre la « fracture numérique », expression qui désigne les carences en matière d'installation d'infrastructures dédiées à la couverture numérique des territoires. C'est pourquoi, le Département œuvre au déploiement permanent de la fibre dans les territoires.

Au-delà de la question des réseaux et des infrastructures numériques, la problématique des **usages** se donne à voir, notamment dans la relation de désarroi qu'entretient une part trop importante de la population avec le numérique. En effet, aujourd'hui, ce sont 13 millions de Français qui se déclarent « ne pas être à l'aise » lorsqu'il s'agit d'avoir des démarches en ligne à réaliser. Préoccupant, ce phénomène est apparu pénalisant dans des temps de confinement.

Investies dans la lutte contre l'illettrisme, les bibliothèques s'inscrivent progressivement dans ce nouveau défi d'une **lutte contre l'illectronisme**. Résolument tournées vers l'avenir, connaissant de profondes évolutions dans le déploiement de nouvelles activités, **les bibliothèques se constituent désormais en véritables « tiers lieux »**, c'est-à-dire, en espaces de citoyenneté où les rencontres, les échanges et les activités de découvertes viennent constituer un temps et investir un lieu, après celui de la famille et celui de l'activité professionnelle.

A ce titre, cet **Appel à projets** a pour objet d'encourager les **démarches volontaires** des bibliothèques loirétaines qui s'inscriraient dans cette dynamique au profit des usagers.

## Objet de l'appel à projet / opérations éligibles

---

Concrètement, le Département du Loiret tient à encourager la **constitution d'espaces dédiés au déploiement de projets de médiation numérique dans les bibliothèques municipales** du Département. L'idée est d'encourager l'accompagnement des usagers dans l'acculturation aux pratiques numériques afin de les conduire vers une **autonomie en matière d'usages numériques**.

Concomitamment à une **dotation à titre gracieux d'ordinateur(s)**, la bibliothèque municipale devra se constituer en **relai** de la politique départementale dédiée au « **Numérique pour tous** ». **La bibliothèque municipale aura ainsi à cœur de se présenter comme un lieu d'accueil, de détection et d'accompagnement des publics éloignés du numérique.**

Dans le cadre de sa politique « *Le Numérique pour tous* », **le Département assurera gratuitement des formations** dédiées à l'accompagnement, la détection et l'orientation des publics, à destination des professionnels des structures qui souhaiteront **s'engager dans une démarche volontaire d'inclusion numérique**.

A ce titre, les professionnels de la lecture - qu'ils soient salariés ou bénévoles - pourront bénéficier de ces **formations gratuites assurées par les Médiateurs numériques du Département du Loiret**, afin de leur permettre, à leur tour, d'accueillir les publics avec davantage de facilité. Du reste, les bibliothèques

bénéficiaires signeront la **Charte** de « *l'inclusion numérique en bibliothèque* » qui prévoit, notamment, de ne pas exposer les bibliothécaires aux risques RGPD.

Le ou les **ordinateurs** remis sous forme de don aux bibliothèques serviront de **support dans le cadre de l'accompagnement des usagers**, et pourront également être laissés à **libre disposition des usagers** entre les animations, leur permettant ainsi de consolider leurs acquis en matière d'usages numériques.

### Cadrage quantitatif

---

**Don d'ordinateur(s)** : Les bibliothèques qui s'engagent dans cette démarche d'inclusion numérique, et dont le projet sera retenu conformément aux critères mentionnés ci-dessous seront dotées en ordinateur(s) via des cessions à titre gratuit, charge ensuite à la commune d'en assurer l'entretien et la maintenance.

**Modalités d'attribution** : Les communes ayant une population inférieure ou égale à 2 000 habitants pourront prétendre à un ordinateur. Les communes ayant une population supérieure à 2 000 habitants pourront prétendre à deux ordinateurs.

L'attribution des ordinateurs respectera le cadrage budgétaire fixé, soit au maximum, 60 bibliothèques par an sur une durée de trois années.

**Formation** : Les bibliothèques engagées dans cette démarche d'inclusion numérique se verront proposer une formation gratuite dédiée à l'accueil, la détection et l'accompagnement des publics concernés par les médiateurs numériques du Département.

### Critères de sélection

---

Les projets retenus seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **La cohérence territoriale** au regard des acteurs préexistants sur la zone géographique concernée (présence d'un ESP ouvert ou projets retenus à ouvrir), la présence de projets d'inclusion numérique préexistants, etc)
- Le recensement et l'identification des **besoins** dont la pertinence sera mise en avant
- La **cohérence de l'action avec l'objectif recherché** d'accompagner les Loirétains vers une autonomie de leurs usages numériques.
- La capacité **d'accueil physique**
- La **capacité en termes d'animation**, même ponctuelle, de ces espaces dédiés
- L'inscription de l'activité d'e-inclusion dans un **temps long**
- Le processus **d'évaluation** de l'action

## **Modalités d’instruction et de sélection des candidatures**

---

Les projets seront présentés pour avis à un comité de sélection composé d’élue(s). Ce comité de sélection étudiera et instruira les projets et examinera leur recevabilité et leur pertinence en fonction de la maturité des projets mesurée à partir des critères précités.

Le porteur de projet pourra être sollicité en cas de besoin pour apporter des informations complémentaires.

A l’issue de l’instruction, les dossiers seront ensuite présentés à la Commission permanente pour décision d’attribution. Ce dispositif sera reconduit sur trois ans.

## **Dépôts de candidature**

---

Le dossier de candidature devra comporter

- Un rapport de présentation de la bibliothèque porteuse du projet et de ses partenaires éventuels
- Le descriptif détaillé du projet, précisant :
  1. La présentation de l’offre globale du projet de Médiation numérique en bibliothèque et les modalités d’accueil, de détection et d’accompagnement des publics éloignés du numérique
  2. La présentation du territoire du projet (ses besoins, ses particularités); le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires (le public cible) etc
  3. Les partenaires éventuels du projet et les personnes « ressources » mobilisées sur le projet

## **Dépôt du dossier de candidature**

---

Les dossiers devront être adressés avant le 15 mai 2023.

Soit par voie postale :

A l’attention de **Madame Frédérique FAURE**  
Appel à projets « *Inclusion numérique en Bibliothèques* »  
Médiathèque départementale du Loiret  
Rue de Châteauroux  
45100 ORLEANS–LA-SOURCE

Soit par voie électronique : frederique.faure@loiret.fr